



LE DONATEUR AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

RAPPORT ANNUEL 2021



*Ce label vous garantit
que votre don est bien utilisé
par les associations et fondations qui l'affichent !*

SOMMAIRE

- p.4 Qui sommes-nous et que faisons-nous ?
- p.5 Les chiffres-clefs de l'année 2021
- p.6 Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"
- p.8 94 organisations labellisées au 31 décembre 2021

p.9 LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

- p.12 Rétrospective 2021

p.14 L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

p.15 FAIRE RAYONNER NOTRE DÉONTOLOGIE

- p.16 Évolution de la déontologie
- p.17 Guide : comment réaliser votre Essentiel ?
- p.18 Partages d'expertises, diffusion de la déontologie et collaborations

p.21 LABELLISER ET CONTRÔLER

- p.22 Les 94 organisations labellisées par domaine d'intervention
- p.24 Extrait du rapport annuel de la Commission d'agrément
- p.26 Bilan de l'activité de contrôle et de labellisation
- p.30 Développement : bilan 2021 et perspectives
- p.32 Les organisations par date de labellisation

p.33 FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL

- p.34 Actions de communication
- p.35 Bilan médias
- p.37 14^{ème} édition de l'Observatoire du Don en Confiance

p.39 ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE

- p.40 Travaux et réflexions avec les organisations labellisées
- p.41 Focus : co-construction d'une nouvelle stratégie
- p.42 Engagement des bénévoles au Don en Confiance
- p.44 Un grand merci à tous nos bénévoles !

p.47 PILOTER NOTRE ACTIVITÉ

- p.48 À propos de la gouvernance du Don en Confiance
- p.52 Modèle socio-économique et synthèse des comptes 2021

QUI SOMMES-NOUS ET QUE FAISONS-NOUS ?

LA MISSION DU DON EN CONFIANCE

La mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation** des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs.

Ayant fondé il y a plus de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques et morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande.

Le renouvellement du label repose sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Au 31 décembre 2021, le Don en Confiance rassemble 94 organisations labellisées suivies par près de cent contrôleurs bénévoles experts ●

LES CHIFFRES-CLEFS DE L'ANNÉE 2021



94

ORGANISATIONS LABELISÉES
et 8 personnalités qualifiées,
soit 102 membres



5

INSTRUCTIONS
en cours pour
l'obtention du label
"Don en Confiance"



7

PERMANENTS



117

BÉNÉVOLES
2 634 journées
de travail

LE DON EN CONFIANCE EN CHIFFRES



860 K€

de budget annuel



CE QUE REPRÉSENTENT LES 94 ORGANISATIONS LABELISÉES



1,8

MILLIARD €
de générosité



1500

**ENTITÉS
JURIDIQUES**



400 000

BÉNÉVOLES
réguliers et
occasionnels



6,2

MILLIARDS €
de budget



50 000

SALARIÉS
à temps plein

CE QU'APPORTE LE LABEL DON EN CONFIANCE



POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques**, exercé par le seul organisme français dédié auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel à la générosité du public
- **une incitation à donner aux organisations**



POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de conforter leur choix de soutenir une organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES "DON EN CONFIANCE"

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise de l'organisation par les instances de gouvernance
- **un gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite avec le concours des organisations labellisées
- **un savoir-faire et une connaissance partagés** des problématiques du secteur reposant sur plus de 30 ans d'expérience
- **une participation** en tant que membre **à la vie associative** du Don en Confiance



POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte



POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,8 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 94 organisations labellisées au 31 décembre 2021
- **une rigueur dans l'utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

94 ORGANISATIONS LABELLIÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2021



LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

PATRICK JOZON

Président du Don en Confiance



PATRICK JOZON

Président du Don en Confiance

LE DONATEUR AU CŒUR DE NOS ENJEUX POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Au sortir d'une crise sanitaire d'une ampleur considérable, le rôle des associations et fondations est plus qu'essentiel et la confiance des donateurs est pour elles un enjeu primordial de pérennité de leurs actions.

En m'engageant aux côtés des équipes du Don en Confiance, j'ai la conviction d'agir pour l'ensemble du secteur, pour les organisations qui ont fait le choix de la labellisation, mais aussi pour toutes celles qui font appel aux dons pour qui notre déontologie constitue un point de repère, un aiguillon, et qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt collectif.

Le 8 juin 2021, l'Assemblée générale du Don en Confiance m'a élu président et la responsabilité qu'elle m'a confiée est un honneur, un défi aussi tant les enjeux sont prégnants en termes de communication et de capitalisation sur une expertise riche de plus de 30 ans d'action.

LE TEMPS DE L'ACCULTURATION POUR DESSINER LES CONTOURS D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE

Avant toutes choses, je tiens à rendre hommage à Jean-Pierre Duprieu pour le travail accompli pendant l'exercice de ses cinq années de mandat. Jean-Pierre a mené à bien le chantier "Refondation" donnant un nouvel élan au Don en Confiance. Pour moi qui connaissais le secteur associatif surtout par mon engagement en tant que bénévole de terrain, le Don en Confiance est une découverte. Depuis ma prise de fonction, j'ai pu apprécier au quotidien la qualité du travail fourni par les bénévoles et les permanentes de notre organisation et les nombreuses réalisations (p.14).

Au fil de mes rencontres avec les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance, j'ai mesuré ce qui fait toute la richesse de notre organisation et donne du sens à notre action : le formidable engagement de toutes les parties prenantes animées par les mêmes valeurs d'exigence, de bienveillance et d'indépendance.

Ainsi, durant les premiers mois de mon mandat, je me suis attelé à prendre le pouls du Don en Confiance, recueillant les témoignages de l'ensemble de ses forces vives.

Ceci m'a permis de constater, outre que l'image du Don en Confiance auprès de l'écosystème de la générosité est très bonne, qu'organisations labellisées, bénévoles et permanentes sont unis autour d'une ambition commune.

C'est sur cette ambition collective que je me suis appuyée pour l'élaboration du futur plan stratégique à laquelle toutes les parties prenantes du Don en Confiance ont été invitées à contribuer, notamment lors d'ateliers organisés dans le cadre de l'Assemblée générale du 8 décembre 2021 (p.41).

LE TEMPS DE L'ACTION POUR ÉCRIRE UN NOUVEAU CHAPITRE

Ce que je souhaite pour le Don en Confiance c'est un projet ambitieux, à la hauteur des attentes des donateurs, impliquant :

→ d'engager de nouvelles priorités afin de :

- renforcer le service au donateur en prenant appui sur le rôle d'expert du Don en Confiance,
- répondre aux enjeux sociétaux et aux attentes des donateurs et mécènes,
- faire progresser le secteur associatif dans son ensemble,

→ de capitaliser sur nos fondamentaux dans le but de :

- pouvoir nous appuyer sur un dispositif de contrôle et de labellisation de qualité et toujours en amélioration,
- nous doter d'une nouvelle stratégie de marque pour répondre aux défis de la notoriété,
- pouvoir compter sur une contribution active et un sentiment d'appartenance fort de la part des membres et des bénévoles.

Aucun plan stratégique, surtout s'il est audacieux, ne peut se mettre en place sans l'adhésion de toutes les parties prenantes. Ainsi, chacune et chacun, à son échelle, est invité à contribuer à l'évolution de notre organisation, faisant figure d'institution pour le secteur associatif et au-delà.



Grâce à nos convictions et aux valeurs qui nous animent toutes et tous, je ne doute pas de la réussite de notre projet.”

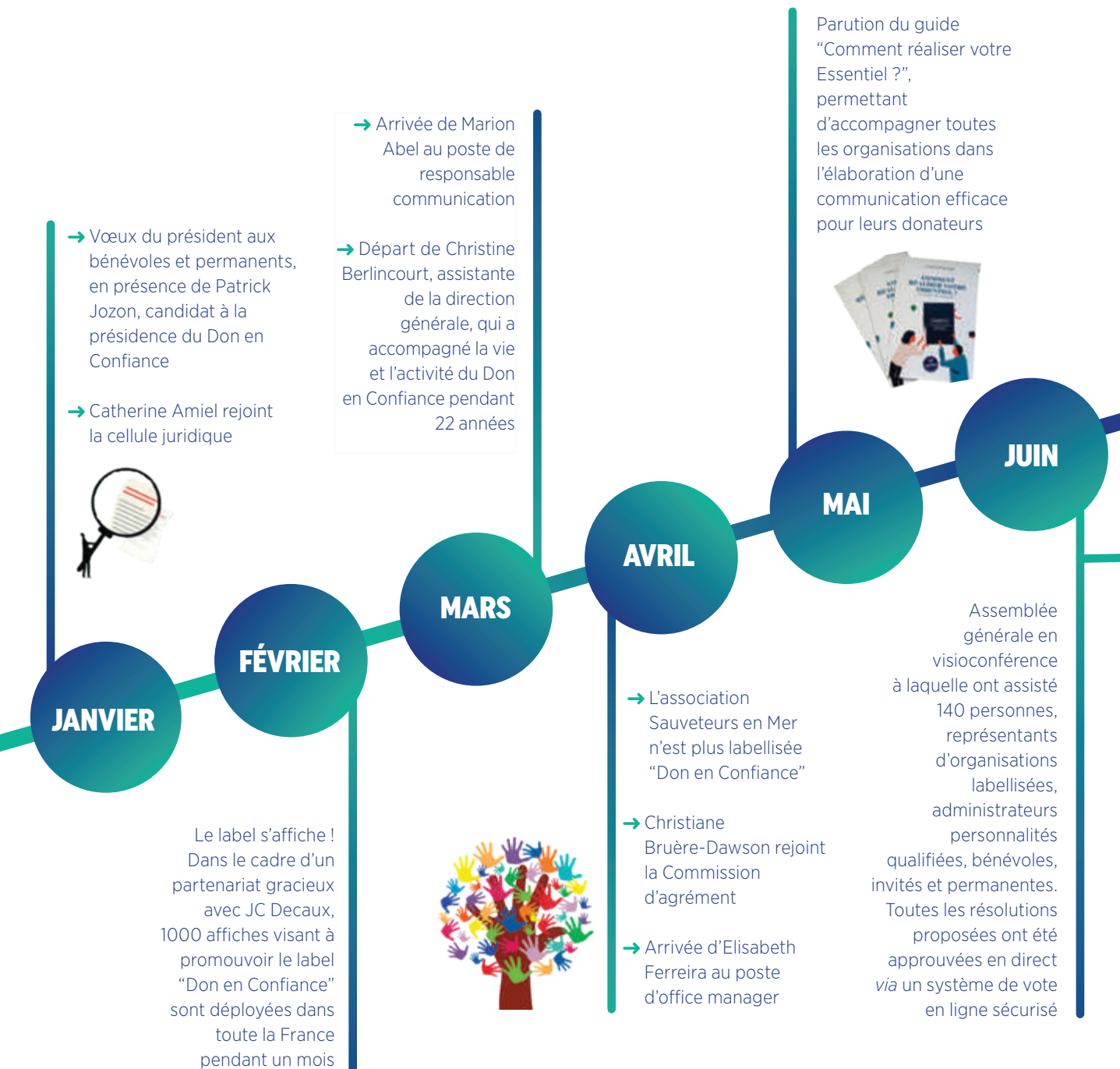
Je tiens à saluer l'engagement des organisations labellisées, des bénévoles et des permanentes du Don en Confiance dans une démarche d'exemplarité au bénéfice des causes d'intérêt général. Je veux aussi les remercier de m'avoir guidé et conseillé durant ma prise de fonction.

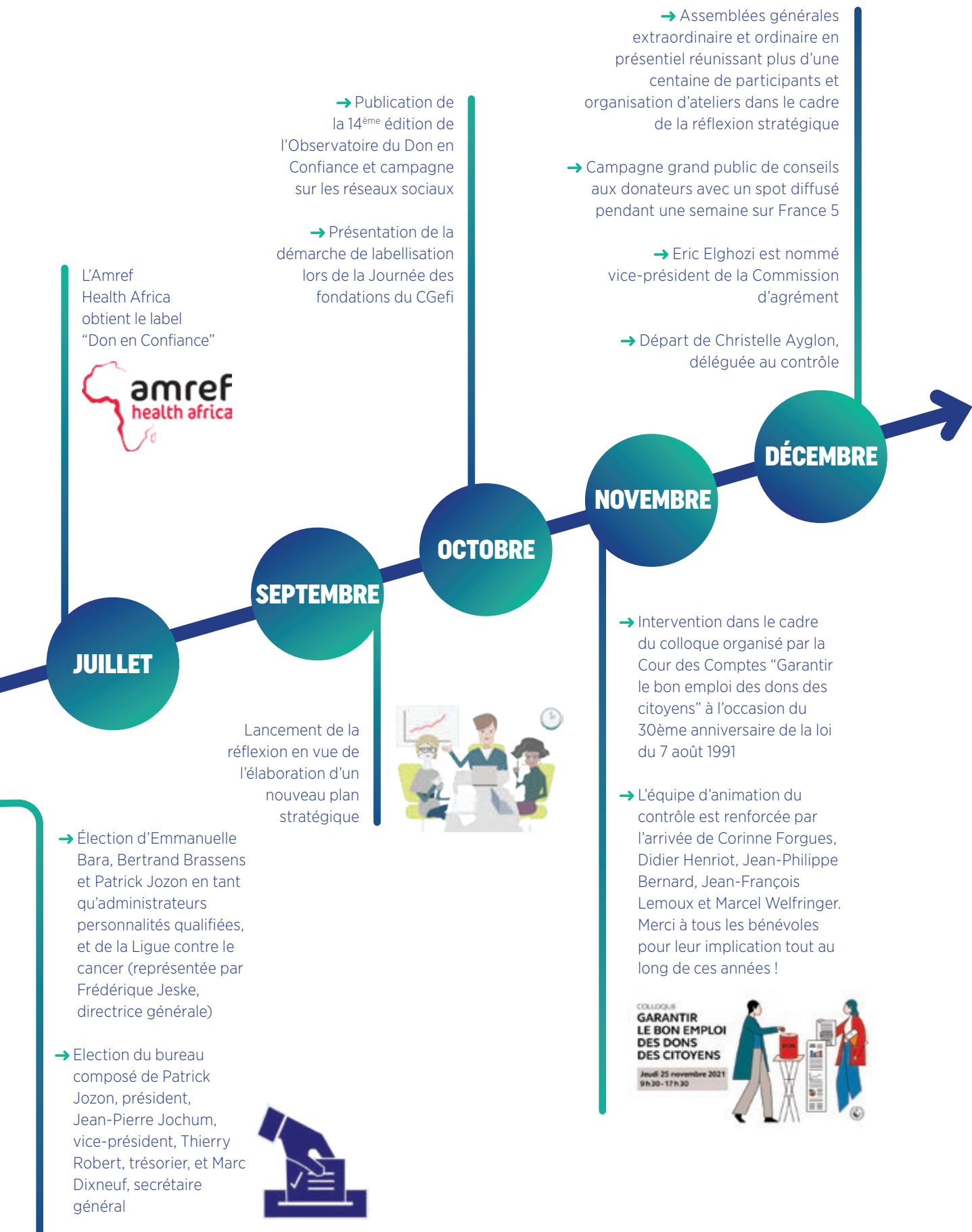
Je suis fier de servir à leurs côtés une grande cause : celle d'assurer la confiance des donateurs. Le rassemblement autour de notre label et l'espoir de voir de plus en plus de donateurs s'y référer seront le fil conducteur de mon mandat. Il est primordial qu'ils sachent avec quelle vigilance nous œuvrons pour préserver leur confiance, ce bien fragile qu'il nous faut protéger pour entrer sereinement dans l'avenir ●

Ensemble, écrivons ce nouveau chapitre de l'histoire du Don en Confiance !

RÉTROSPECTIVE 2021

Retour sur une année de poursuite de l'activité, dans un contexte sanitaire impliquant de maintenir une forme d'adaptation, et de transition vers un nouveau plan stratégique.







NATHALIE BLUM
Directrice générale du Don en Confiance

L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

VERS DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LE DON EN CONFIANCE, PORTÉES PAR UN COLLECTIF UNI

Cette année 2021 s'est achevée par un temps fort associatif, nos assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 8 décembre, en dépit d'un contexte sanitaire toujours compliqué. Au-delà de l'adoption de modifications statutaires et du règlement intérieur, ce fut l'occasion de mobiliser notre collectif, uni autour du respect des mêmes exigences déontologiques et engagé dans une démarche d'exemplarité. Ainsi, nous préparons les nouvelles ambitions du Don en Confiance au service de sa mission sociale : œuvrer pour la confiance du donateur.

La fragilisation du lien de confiance au sein de la société que nous avons connue ces derniers temps nous a conduits à renforcer notre communication de proximité avec le donateur, notamment *via* la diffusion de vidéos de sensibilisation (p.34), et permis de constater, avec satisfaction, qu'en 2021, les Français ont renoué avec les niveaux de confiance des années précédant la crise (p.37).



La confiance du donateur : la nourrir guide nos actions, la renforcer anime notre ambition.

L'année qui vient de s'écouler consacre le rayonnement du Don en Confiance au-delà de son activité de labellisation menée avec régularité et professionnalisme (p.24) : par exemple à travers la publication du guide de l'Essentiel (p.17), unanimement salué par nos partenaires et le secteur associatif en général, ou encore par l'élaboration d'une déontologie du mécénat d'entreprise (p.18), pilotée par le Don en Confiance, fruit d'une collaboration fructueuse avec d'autres acteurs du secteur et qui débouchera prochainement sur une ambition nouvelle. Ce fut l'occasion également de revenir sur les débuts du Don en Confiance - cette initiative du secteur unique en son genre - dans le cadre du colloque organisé par la Cour des Comptes célébrant les 30 ans de la loi du 7 août 1991 (p.18).

Pour ma part, c'est une étape. Après avoir œuvré pendant huit ans au Don en Confiance, animée par une cause qui m'est chère, j'éprouve au moment de le quitter une grande fierté de constater la transformation de cette organisation, par la professionnalisation du contrôle qu'elle exerce, son rayonnement au-delà du secteur de l'appel à la générosité du public, son positionnement en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics aux côtés des autres acteurs du secteur et l'ouverture de son label à une grande diversité d'organisations. Aujourd'hui, le référentiel de déontologie du Don en Confiance est une référence ; le Don en Confiance contrôle un tiers de la générosité en France et son ambition est de répondre au plus près des attentes des donateurs, pour nourrir leur confiance, pour encourager leur générosité.

Favoriser l'engagement des citoyens pour soutenir les organisations sans but lucratif afin de réaliser des causes d'intérêt général correspond à mon aspiration d'une société ouverte et solidaire face à la complexité du monde ●

Je souhaite au Don en Confiance le meilleur pour les années à venir !

**FAIRE
RAYONNER
NOTRE
DÉONTOLOGIE**

ÉVOLUTION DE LA DÉONTOLOGIE

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à faire évoluer les exigences contenues dans sa Charte et à diffuser amplement cette déontologie afin d'encourager sans cesse le progrès.



Nos travaux déontologiques

La co-construction des exigences déontologiques est réalisée collectivement par les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance et coordonnée par la déléguée déontologie et relations extérieures.



Guide de l'Essentiel à destination des associations et fondations afin de les accompagner dans leur communication

des implications sur l'Essentiel, exigence phare du Don en Confiance, au niveau de la présentation du CER, des legs et du modèle socio-économique dans sa globalité, mais aussi concernant les ratios. Ainsi, un chantier piloté par un représentant d'une organisation labellisée et rassemblant une vingtaine de participants a été mené tout au long de l'année 2020.

Le groupe de travail a rendu ses propositions d'amendements de la Charte de déontologie et de guide d'aide à l'élaboration d'un Essentiel (page ci-contre) en décembre ; elles ont été examinées par les instances du Don en Confiance puis validées en avril 2021.

→ Plus d'information sur les chantiers déontologiques menés par le Don en Confiance sur donenconfiance.org/deontologie, Mise à jour de la déontologie

IMPACT DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION COMPTABLE SUR L'ESSENTIEL ET LES RATIOS

Le nouveau règlement comptable N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, adopté le 5 décembre 2018, apporte des modifications dans la présentation des comptes annuels, des tableaux et informations requis des entités faisant appel à la générosité du public. Il prévoit, notamment, la formalisation d'un nouveau tableau normé : le compte de résultat par origine et destination, en plus du compte d'emploi des ressources (CER). La nouvelle réglementation comptable a nécessairement

DEUX NOUVEAUX CHANTIERS POUR 2021-2022

Faisant suite aux travaux menés en 2019 par la commission de déontologie, deux nouveaux chantiers déontologiques ont été votés par l'Assemblée générale 2020, l'un portant sur la politique de gestion financière, combinant les sujets placements, réserves et fonds propres et visant à amener les organisations à définir une véritable politique de gestion financière assortie de prévisions et à la décrire au public, l'autre traitant de la problématique des liens et conflits d'intérêts et comportant une visée pédagogique importante. Ces deux chantiers seront lancés en 2022 ●

GUIDE : COMMENT RÉALISER VOTRE ESSENTIEL ?

UNE EXIGENCE “DON EN CONFIANCE”

L'Essentiel est un document d'information simplifié qui a pour objet de donner annuellement une information claire, synthétique et pédagogique sur l'organisation, qui elle est, ce qu'elle a fait, sur l'ensemble des fonds qu'elle a reçus, leur origine et sur leur utilisation.

En particulier, l'Essentiel rend compte de manière transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité reçues par l'organisation et de ce qu'elle en a fait. Toute organisation est libre de s'inspirer des bonnes pratiques et de la déontologie du Don en Confiance. A ce titre, ce guide vise à fournir les éléments d'information et les points de repères permettant à toute organisation qui le souhaite de réaliser un Essentiel au plus proche des exigences du Don en Confiance.

COMMUNICATION LORS DU FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

Nos grands partenaires, la direction de la vie associative du ministère de l'Education nationale, ainsi qu'Associathèque, ont relayé ce guide sur leurs sites Internet et sur leurs stands dans le cadre du Forum national des associations et fondations qui s'est tenu le 13 octobre 2021 à Paris.

COMMENT SE LE PROCURER ?

Le guide “Comment réaliser votre Essentiel ?” est gratuit et librement téléchargeable sur le site Internet du Don en Confiance : donenconfiance.org et en version papier sur demande auprès du secrétariat du Don en Confiance à contact@donenconfiance.org ou au 01 53 36 35 03 ●



La confiance est un bien collectif ! Lorsqu'une association ou une fondation recourt à la générosité du public, ses pratiques rejaillissent sur l'ensemble des acteurs de la collecte. C'est pourquoi chaque organisation qui progresse dans sa communication vis-à-vis du donateur participe à améliorer la transparence dans le secteur et à asseoir les fondements de la confiance de l'appel à la générosité. ”

NATHALIE BLUM, Directrice générale du Don en Confiance

QUE PEUT-ON RETROUVER DANS CE GUIDE ?

PARTIE 1 – STRUCTURATION DE L'ESSENTIEL

Un objectif : informer le donateur

Un nom : “l'Essentiel”, et éventuellement une baseline

Un format synthétique et attractif

PARTIE 2 – CONTENU DE L'ESSENTIEL

L'organisation dans ses principaux aspects

Une description du modèle socio-économique complète et éclairante pour le donateur

L'organisation dans son environnement

Le cas particulier des organisations en réseau à l'international

Informations supplémentaires et ratios

Évaluation des actions : un sujet d'intérêt pour le donateur

Le cas des organisations complexes

PARTIE 3 – VALIDATION, CONTRÔLE, ACCESSIBILITÉ ET DIFFUSION DE L'ESSENTIEL

Validation et contrôle

Accessibilité et diffusion

ANNEXES

Fiche n°1 : Modèle de plan-type d'un Essentiel

Fiche n°2 : Modèles de tableaux simplifiés

Fiche n°3 : Définitions de certaines rubriques figurant dans le CROD et le CER

Fiche n°4 : Quelques ratios (à titre indicatif)

PARTAGE D'EXPERTISE, DIFFUSION DE LA DÉONTOLOGIE ET COLLABORATIONS

DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

En parallèle des débats autour de la fiscalité du mécénat d'entreprise, une réflexion collective a été lancée par la Coordination Générosités en 2019 (p.20) visant l'élaboration d'une déontologie spécifique. Le groupe de travail, piloté par le Don en Confiance et composé d'Admical, à l'initiative de cette démarche, du Mouvement associatif et du réseau Les Entreprises pour la cité, a poursuivi ses travaux en 2021 par l'analyse de la vingtaine d'entretiens menés fin 2020 avec des entreprises et fondations d'entreprises mécènes et du focus group organisé avec des organisations bénéficiaires de mécénat labellisées "Don en Confiance".

Le groupe de travail s'est ensuite attelé à l'élaboration d'une déontologie du mécénat d'entreprise et a conduit, en parallèle, une réflexion sur l'ambition du projet. Ces travaux ont été finalisés fin 2021 et seront partagés avec un certain nombre d'experts, d'institutions et de collectifs du secteur avant d'être publiés dans le cadre d'une consultation publique courant 2022.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Don en Confiance a poursuivi ses rencontres institutionnelles en 2021. A ce titre, Jean-Pierre Duprieu, président, et Nathalie Blum, directrice générale, ont rencontré Jean Burkard, directeur de cabinet adjoint d'Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat à l'Economie sociale et solidaire. Egalement, Patrick Jozon, président, et Nathalie Blum se sont entretenus avec Emmanuelle Pérès, nouvellement nommée déléguée interministérielle à la Jeunesse. Nathalie Blum a été sollicitée pour son éclairage en matière de mécanisme de réaffectation des fonds collectés non utilisés par la sénatrice Sabine Drexler, rapporteur à la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication.

INTERVENTION AU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 19 mai 2021, Nathalie Blum est intervenue devant la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour lui présenter les activités du Don en Confiance dans le but d'identifier les bonnes pratiques en matière de redevabilité de l'aide au développement accordée par le ministère transitant par les ONG.

JOURNÉES DES FONDATIONS DU CGEFI

Nathalie Blum a présenté les caractéristiques et la démarche de labellisation dans le cadre de la Journée des fondations intitulée "Les risques : comment les prévenir et les corriger" organisée par le Conseil général économique et financier (CGefi) à Bercy le 8 octobre 2021.

MATINALE DE L'INSTITUT DU RISK ET COMPLIANCE

Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, a présenté la déontologie du Don en Confiance, notamment en ce qui concerne la gestion des risques, dans le cadre d'une matinale organisée par l'Institut du Risk et Compliance dédiée au secteur non lucratif, le 22 novembre 2021 à Paris.

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA COUR DES COMPTES

Nathalie Blum est intervenue le 25 novembre 2021 dans le cadre du colloque intitulé "Garantir le bon emploi des dons" organisé par la Cour des Comptes pour le 30^{ème} anniversaire de la loi du 7 août 1991, l'occasion de revenir sur la genèse du Don en Confiance et ses évolutions au fil du temps.



PUBLICATION D'ARTICLES DANS LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, *Juris Associations* s'est fait régulièrement l'écho du Don en Confiance et a publié notamment un article ayant pour thème la politique de gestion financière et deux tribunes concernant d'une part la publication du guide d'aide à l'élaboration d'un Essentiel (p.17) et, d'autre part, les nouvelles modalités de don.

RENCONTRES AVEC DES PRESTATAIRES DE COLLECTE

Garde-fou de l'évolution des pratiques de collecte, le Don en Confiance est régulièrement approché par des prestataires qui souhaitent s'informer sur sa déontologie. Ainsi, les équipes du Don en Confiance ont successivement échangé avec Lilo et Financement Participatif France.

EXPERTISE AUPRÈS DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Des travaux ont été conduits tout au long de l'année par Marie-Claire Plaud, experte bénévole du Don en Confiance, dans la perspective de la publication d'un guide à destination des associations et fondations reconnues d'utilité publique sur le thème de la maîtrise des risques d'atteinte à la probité en matière de gouvernance et de gestion des dons, par l'Agence française anticorruption.

EXPERTISE AUPRÈS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE

Faisant suite à des échanges réguliers en 2020, Financement Participatif France (FPF) a revu sa charte de déontologie en s'appuyant sur les principes du Don en Confiance. Y a été intégrée une procédure d'évaluation bisannuelle du respect de cette charte, qui sera opérée par FPF auprès de ses plateformes adhérentes, un non-respect de la charte de déontologie pouvant entraîner une exclusion du membre qui sera rendue publique.

→ Plus d'information sur financeparticipative.org

UN ESSENTIEL CHAQUE ANNÉE POUR VOS DONATEURS !

Le Don en Confiance préconise aux associations et fondations à but non lucratif faisant appel à la générosité du public de réaliser chaque année un Essentiel. C'est un document d'information clair, synthétique et pédagogique destiné au grand public. Il décrit en quelques pages ce qu'est l'organisation, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds reçus, ainsi que les événements significatifs intervenus dans l'année. Le guide de l'Essentiel du Don en Confiance permet d'accompagner toutes les organisations dans l'élaboration d'une communication efficace pour leurs donateurs (p.17).

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL

La convention de partenariat signée avec le Crédit Mutuel en 2018 a été renouvelée pour trois ans. Ce partenariat comprend notamment un volet contribution à Associathèque, site Internet d'information et de services qui accompagne au quotidien les acteurs du monde associatif, de la conception à la réalisation du projet associatif.

→ Plus d'information sur associatheque.fr

Retrouvez Nathalie Blum dans la vidéo d'Associathèque publiée en juillet 2021 "Les conseils de nos experts pour bien préparer la rentrée" !



GUIDE PRATIQUE RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Jean-Louis Gaugiran, expert bénévole du Don en Confiance, a contribué à l'élaboration du Guide pratique des règles comptables applicables aux organismes gérant des établissements et services sociaux et médico-sociaux édité par La Documentation Française.

LE RIRE MÉDECIN A 30 ANS

Pour les 30 ans du Rire Médecin, Nathalie Blum a présenté le Don en Confiance, avec un focus sur les exigences déontologiques portant sur l'évaluation des actions introduite dans le référentiel en 2019. Cette intervention est à retrouver sur la chaîne Youtube du Rire Médecin.

COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, les entreprises pour la Cité, l'IDAF, IDEAS et le Mouvement associatif. Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

→ Plus d'information sur francegenerosites.org, admical.org, fundraisers.fr, centre-francais-fondations.org, reseau-lepc.fr, idaf-asso.fr, ideas.asso.fr et lemouvementassociatif.org

INTERNATIONAL COMMITTEE ON FUNDRAISING ORGANIZATIONS

Nathalie Blum, directrice générale, et Jade Loucif, chargée de mission, ont participé les 10 et 11 juin 2021 en visioconférence, à l'Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO), ainsi qu'aux différents ateliers. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 20 pays ayant un objectif similaire à celui du Don en Confiance : contrôler la générosité afin de renforcer la confiance des donateurs. Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'intégrité des activités des organisations faisant appel à la générosité du public dans le monde,
- se positionner en tant que réseau international d'experts pour échanger savoir-faire et expérience en matière de contrôle de la générosité,
- élaborer des *standards* pour contrôler les organisations,
- diffuser de l'information relative au contrôle des organisations et aux activités de ces dernières.

→ Plus d'information sur icfo.org

MASTERCLASS AU PHILANTHRO-LAB

Le 20 mai 2021, Nathalie Blum a animé une masterclass "Philanthropie : entre déontologie et confiance" au Philanthro-Lab.

INTERVENTION EN MASTER

Nathalie Blum s'est entretenue avec des étudiants du Master 2 "Contrôle de gestion et audit organisationnel" de l'Université de Paris Nanterre le 5 mars 2021 en visioconférence.

PUBLICATION SUR LE SITE DE LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale donne la parole à Nathalie Blum sur son site Internet avec une interview intitulée "*La labellisation, source de confiance et vecteur de pérennité pour les associations et fondations faisant appel aux dons*".

→ A retrouver sur labanquepostale.fr

DEUXIÈME ÉDITION DU PANORAMA DES GÉNÉROSITÉS

Cinq grandes tendances émergent de cette nouvelle édition du Panorama national des générosités, réalisé par l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, en partenariat avec le Don en Confiance, Admical, l'Association Française des Fundraisers, le CERPHI, le Centre Français des fonds et Fondations, France générosités et l'IDAF :

- une progression du montant global des dons des particuliers, malgré un nombre de donateurs en baisse,
- une forte croissance du mécénat d'entreprise, particulièrement marquée chez les PME,
- des libéralités (legs, donations, assurances-vie) en hausse,
- la solidité des canaux de collecte traditionnels, même si les modalités de collecte se diversifient,
- les dons en nature demeurent une ressource non négligeable pour certaines associations.

→ Plus d'information sur fondationdefrance.org

LABELLISER ET CONTRÔLER

94 ORGANISATIONS LABELLISÉES PAR DOMAINE D'INTERVENTION

SOLIDARITÉ EN FRANCE

SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL

PLAIDOYER

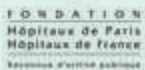


Vision du Monde

ÉDUCATION ENFANCE

ENVIRONNEMENT PROTECTION ANIMALE

SANTÉ, HANDICAP RECHERCHE



SANTÉ, HANDICAP RECHERCHE



EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'AGRÉMENT



GENEVIÈVE YAVCHITZ
*Présidente de la
Commission d'agrément*



Cette année, la situation sanitaire n'a globalement pas impacté l'activité de la Commission d'agrément, qu'il s'agisse de l'organisation des séances ou du respect des plannings d'examen des rapports. Une seule conséquence : la tenue des réunions en visioconférence au premier semestre, qui s'est ressentie sur la convivialité mais n'a en rien affecté la qualité des échanges et des débats permettant d'aboutir à des décisions formulées en toute équité.

La Commission d'agrément a été particulièrement impressionnée tant par le travail des contrôleurs que par les efforts fournis par les organisations pour répondre à ses demandes et invitations* dans un tel contexte de contraintes. Bien souvent sans possibilité de rencontre physique avec les organisations et leurs membres, les contrôleurs du Don en Confiance ont mené à bien leur mission, comme en témoigne la qualité des rapports qui nous ont été présentés.

La plupart des rapports a été examinée selon les prévisions avec quelques ajustements pour tenir compte des conséquences de la pandémie sur l'activité de certaines organisations ; tout juste a-t-on pu observer que quelques contrôleurs n'ont pas été en mesure de présenter toutes les données financières des organisations qu'ils contrôlent car les instances de décision qui devaient les valider ont été soumises à des décalages par rapport aux calendriers habituels.

S'agissant du contrôle continu matérialisé par la présentation chaque année d'un rapport intermédiaire, la Commission d'agrément a noté que sur les 56 rapports examinés, très peu avaient suscité des observations ou commentaires de la part des organisations concernées, ce qui a conduit à systématiser la transmission des rapports d'audition aux organisations.

Sur le plan du développement, la situation sanitaire n'a en revanche, pas été propice à un élargissement du nombre d'organisations labellisées ; les perspectives 2022 semblent amorcer une évolution plus favorable. D'un point de vue qualitatif, sur les 35 dossiers de renouvellement du label examinés, trois sujets notamment émergent de nos décisions. Le plus fréquent concerne le contrôle interne. Il faut d'abord souligner que toutes les organisations labellisées sont engagées dans la mise en place d'un contrôle interne.



La commission d'agrément, l'équipe d'animation du contrôle et la déléguée au contrôle

Toutes ont commencé à élaborer une cartographie des risques et parfois des plans de mise en œuvre, même si les moyens mis en place sont quelquefois insuffisants rapportés à la taille des organisations. C'est pourquoi la Commission a été amenée, selon le degré de mise en place du contrôle interne, à demander ou inviter les organisations à compléter le dispositif.

Un autre sujet récurrent est l'application incomplète des exigences concernant la protection des données personnelles. Les appels à dons n'informent pas toujours très clairement et très lisiblement les donateurs des droits d'accès et de modification relatifs aux informations concernant leurs données personnelles.

Enfin la question de la communication, notamment de certains sujets, comme celui de la présentation de la politique des réserves dans l'Essentiel, demeure un point faible. Il y a souvent beaucoup d'informations dans ces Essentiels, parfois très, voire trop, chiffrées et trop complexes pour être réellement accessibles pour le grand public. Concernant la politique des réserves, si la question de la détermination du montant nécessaire relève bien de la seule autorité des organisations, il leur est cependant demandé de faire preuve de transparence, autrement dit d'explicitier les options et contraintes motivant leur choix.

A ce titre, le guide "Comment réaliser votre Essentiel ?" (p.17), proposé par le Don en Confiance à tout le secteur associatif et paru au printemps 2021, devrait désormais constituer un élément propre à mieux accompagner les organisations labellisées dans l'élaboration de cet outil destiné à informer leurs donateurs de manière pédagogique sur l'utilisation de leur argent. ”

* Les décisions de la Commission d'agrément peuvent être assorties de demandes et/ou invitations liées aux écarts qu'elle estime les plus importants (cf. Règlement intérieur Article 8-3). Une demande signifie que la Commission a considéré que l'écart par rapport au Référentiel ou à la Charte était significatif, et/ou que l'écart demeurait depuis trop longtemps. Cette demande est accompagnée d'un délai de réalisation ou à défaut le délai correspond à la durée de renouvellement de l'agrément. Une invitation signifie que la Commission a estimé qu'il y avait un écart par rapport au Référentiel ou à la Charte qui devait être corrigé. Néanmoins, sa gravité est estimée plus faible que celle d'un écart faisant l'objet d'une demande.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET DE LABELLISATION



LA MISSION DU DON EN CONFIANCE

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées. A ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant.

La Charte de déontologie repose sur quatre principes :

- respect du donateur,
- transparence,
- probité et désintéressement,
- recherche d'efficacité.

COLLÉGIALITÉ ET IMPARTIALITÉ, AU CŒUR DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le contrôle pratiqué par le Don en Confiance est un contrôle continu. Un ou deux contrôleurs sont nommés auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, selon une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions prises collégalement par la Commission d'agrément d'accorder, de renouveler, voire de suspendre ou de retirer le label.

La Commission d'agrément exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration qui lui accorde une délégation permanente.

Le Conseil prend acte des décisions de la Commission sur avis du comité de l'agrément (p.50), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité et l'équité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socioéconomique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier.

Le caractère impartial de la démarche concerne chaque étape du processus d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie des pratiques et du fonctionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label.



Le processus de contrôle et de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement appel au bénévolat.

Contrôleurs et membres de la Commission d'agrément sont tous bénévoles. Personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, ils sont nommés par le président du Conseil d'administration du Don en Confiance pour trois ans renouvelables une fois auprès d'une même organisation.

UN NIVEAU DE CONFORMITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT

En 2021, la Commission d'agrément s'est réunie onze fois pour traiter des dossiers de renouvellement ou de demande d'octroi du label. Pour chaque dossier, un

rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres.

Avec le ou les contrôleurs, il rencontre préalablement les dirigeants de l'organisation avant la rédaction d'un "projet de décision" qui sera présenté à la Commission d'agrément pour discussion. Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, en cas d'écart majeur constaté, déclencher une procédure de réexamen en demandant un rapport "spécial".

Les 35 rapports dits "triennaux" examinés par la Commission en 2021 ont conduit au renouvellement du label de toutes les organisations concernées. La Commission d'agrément a également examiné le dossier d'instruction d'une organisation qui a obtenu le label.





Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports annuels dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux.

En 2021, 56 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d'agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du ou des contrôleur(s) concerné(s). Globalement, le niveau de conformité des organisations labellisées est satisfaisant. Les décisions de la Commission d'agrément sont pratiquement toutes assorties de demandes ou d'invitations (selon le degré de criticité des faits constatés) qui sont motivées. En 2021, sur l'ensemble des dossiers examinés par la Commission, 35 demandes et 40 invitations ont été formulées.

Depuis plusieurs années, la Commission oriente ses décisions sur un nombre limité de points, en laissant le soin au contrôleur d'attirer l'attention de l'organisation sur les autres écarts explicités dans les rapports et lors du contrôle continu. Les organisations labellisées ou candidates font preuve d'un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent facilement.

PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

En 2021, ce sont 117 bénévoles qui ont apporté leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l'équipe des permanentes.

La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande d'obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d'une expérience professionnelle de haut niveau assure l'équivalent du travail de 12 salariés.

Au 31 décembre 2021, la Commission d'agrément compte neuf membres. L'équipe de contrôle, quant à elle, regroupe 87 contrôleurs et responsables de cercle de contrôleurs, ainsi qu'un animateur contrôle.

Chaque contrôleur appartient à une équipe d'animation du contrôle que l'on nomme "cercles". Au nombre de neuf fin 2021, ces cercles se réunissent quatre fois par an, soutenus et encadrés individuellement par un responsable de cercle. L'animateur contrôle assure bénévolement l'animation et la coordination des responsables de cercle et incarne la présence des contrôleurs au niveau des instances de gouvernance. L'organisation et la qualité du processus de contrôle et de labellisation dans sa globalité sont placées sous la houlette de la déléguée au contrôle, avec le soutien de l'assistante contrôle et agrément.

Les bénévoles participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation, aux chantiers déontologiques et aux réunions transversales sur des thématiques partagées.





RÉMI RACLET
*Animateur contrôle
du Don en Confiance*



En dépit du contexte sanitaire, l'engagement de nos bénévoles contrôleurs n'a pas fléchi en 2021, maintenant ainsi un bon niveau de qualité des contrôles. En parallèle, le Don en Confiance a continué à faire évoluer ses méthodes et outils, notamment s'agissant des rapports intermédiaires dont le format a été revu et dont le rapport d'audition est désormais communiqué aux organisations. Et pour les organisations qui candidatent à l'obtention du label et dont la recevabilité a été actée par le Conseil d'administration, l'instruction démarre maintenant par un diagnostic préalable partagé. Je salue la mise en place de ces nouveaux processus qui viennent renforcer le travail de nos contrôleurs pour une meilleure prise en charge des organisations labellisées et candidates au label. ”

MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE DIAGNOSTIC PRÉALABLE PARTAGÉ

Les modalités de contrôle du Don en Confiance sont en perpétuelle recherche d'amélioration. Parmi les dernières évolutions, un outil de diagnostic préalable partagé a été mis en place et est désormais établi pour chaque organisation qui débute une démarche d'instruction en vue d'obtenir le label.

Ce nouvel outil permet à l'équipe de contrôle de disposer d'une vue générale de l'état de la conformité de l'organisation dès le démarrage de l'instruction et, ainsi, d'orienter le processus d'instruction au plus près des problématiques de l'organisation concernée.

CONTRÔLE DES "COLLECTES COVID-19"

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Don en Confiance a lancé en 2020 un programme spécifique de contrôle de la collecte des organisations labellisées.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la crise et de ses conséquences humaines mais aussi financières, il s'est avéré nécessaire de veiller à ce qu'il puisse être démontré et attesté que ces collectes ont été gérées dans la plus complète transparence et dans le respect scrupuleux de la déontologie.

Ainsi, les premiers retours analysés en 2021 font état d'un bon respect de la déontologie concernant les collectes lancées dans le cadre de la crise Covid. Ces travaux se poursuivent en 2022 ●



NOMINATION

Nomination d'Eric Elghozi au poste de vice-président de la Commission d'agrément, en remplacement d'Etienne Broquet.

DÉVELOPPEMENT : BILAN 2021 ET PERSPECTIVES

Une nouvelle organisation a rejoint la communauté des labellisées
“Don en Confiance” en 2021.



Fondée en 1957 au Kenya, Amref est l'une des ONG africaines leaders en santé publique.

Elle se bat pour un accès équitable aux soins, avec une priorité donnée aux femmes et aux enfants.

Ses projets de santé, déployés dans 35 pays et jusque dans les zones les plus isolées d'Afrique subsaharienne, se concentrent sur trois priorités : développer les personnels de santé, assurer l'accès à des services de santé de qualité et protéger les communautés les plus vulnérables d'Afrique.

Son approche se base sur la construction de liens et de partenariats à la fois avec les communautés et les gouvernements. Les missions principales d'Amref France consistent en :

- la mobilisation de ressources et le développement de partenariats stratégiques pour soutenir les programmes de santé en Afrique,
- l'information, la communication et le plaidoyer sur les questions de santé en Afrique, ainsi que la promotion de l'action et des solutions mises en place par Amref dans ses pays d'intervention,
- l'appui technique au développement des programmes d'Amref en Afrique, notamment en Afrique francophone.



Nous sommes heureux et fiers du label “Don en Confiance”. Il récompense de nombreux mois de travail au sein du Conseil d'administration et des équipes d'Amref France : travail de mise à plat de nos procédures, de consolidation de notre gouvernance avec l'objectif d'offrir à nos donateurs sérieux et transparence. Pour une ONG qui déploie des programmes de santé en Afrique subsaharienne, cette démarche est indispensable et notre engagement est maintenant accompagné par un label qui nous pousse à une qualité continue. ”

MIREILLE FAUGÈRE,
présidente France
d'Amref Health Africa



CINQ CANDIDATURES EN COURS

Un flot continu d'organisations est amené à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation ; ceci dans une perspective de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais avant tout de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label.

En 2021, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de quatre candidatures pour une instruction en vue de l'obtention du label, portant à cinq le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2021. En 2021, près d'une quarantaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance".

À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ sont examinés à titre expérimental.

La déléguée déontologie et relations extérieures, chargée notamment d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, traite les demandes au fur et à mesure, et en prépare l'examen par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (p.50) ●

En parallèle de cette nouvelle labellisation, l'association **Sauveteurs en Mer** a décidé de se retirer du Don en Confiance et donc de renoncer au label qu'il décerne.

LES ORGANISATIONS PAR DATE DE LABELLISATION

| | | | |
|-------------|--|-------------|---|
| 1990 | Institut Pasteur de Paris Association Valentin Haüy Fondation pour la Recherche Médicale Secours Catholique Unicef France Médecins du Monde | 2009 | Elevages sans frontières Fondation Gustave Roussy Institut Gustave Roussy Aide à l'Enfance Tibétaine |
| 1991 | Action contre la Faim Association les Petits Frères des Pauvres Ligue contre le cancer Secours Populaire français APF France handicap | 2010 | Entrepreneurs du Monde OSÉ - Œuvre de Secours aux Enfants Oxfam France Institut du Cerveau La Mie de Pain Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA) |
| 1992 | CCFD - Terre Solidaire Jeunesse au Plein Air Ordre de Malte France (association) SOS Villages d'Enfants | 2011 | Plan France Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme France Alzheimer Solidarité Laïque Foyer Notre-Dame des Sans-Abri SIF - Secours Islamique France Welfarm ACTED Toutes à l'école |
| 1995 | Comité Français pour la Solidarité Internationale Partage France Parrainages | 2012 | Fondation ARSEP France Nature Environnement Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille) |
| 1996 | L'îlot Un Enfant par la Main Vaincre la Mucoviscidose | 2013 | AIDES Action Enfance Le Rire Médecin |
| 1997 | Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France La Cimade SOS-SAHÉL International France Fondation Abbé Pierre Fegefluc | 2014 | Electriciens sans frontières Vaincre les Maladies Lysosomales Fondation Saint Matthieu |
| 1998 | Amnesty International France Fondation Perce-Neige Habitat et Humanisme Foyer de Cachan | 2015 | Solidarités Nouvelles pour le Logement Société de Saint-Vincent-de-Paul |
| 1999 | ATD Quart-Monde Fondation ARC pour la recherche sur le cancer La Chaîne de l'Espoir | 2016 | la SPA - Société Protectrice des Animaux Terre & Humanisme Fondation Paris-Dauphine Coalition Plus Fondation Foch L'Œuvre d'Orient |
| 2000 | Croix-Rouge française Fondation de l'Avenir Frères des Hommes Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture Association Petits Princes | 2017 | Solidarités International Asmae - Association Sœur Emmanuelle Fondation AJD Maurice Gounon |
| 2004 | Délégation Catholique pour la Coopération A Chacun son Everest | 2018 | Ligue des droits de l'Homme Fédération de Charité Caritas Alsace Pollinis |
| 2005 | Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers Fondation des Petits Frères des Pauvres | 2019 | Mécénat Chirurgie Cardiaque Unapei |
| 2006 | Care France Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières | 2020 | Emmaüs Solidarité Vision du Monde Fédération Française de Cardiologie Fondation Raoul Follereau |
| 2008 | Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) | 2021 | Amref Health Africa |

FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL

ABONNÉS RÉSEAUX SOCIAUX au 13 janvier 2022



2543

abonnés
+137 vs 2020



1407

abonnés
+56 vs 2020



600

abonnés
+358 vs 2020



1007

abonnés
+276 vs 2020

ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2021, le label “Don en Confiance” a accru sa présence sur les réseaux sociaux et a fortement développé sa communauté LinkedIn.

Pour ce faire, il s’est attaché à communiquer sur son label et ses actions via plusieurs campagnes de communication.



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE PETIT ÉCRAN

Cette campagne a pour objectif de renforcer la confiance des Français envers le secteur associatif et d’encourager la générosité. L’angle proposé a un but essentiellement pédagogique et vise à sensibiliser le téléspectateur à l’utilité de donner de manière éclairée et responsable en suivant des conseils simples et pratiques. Ce spot a été diffusé gracieusement sur France 5 la première semaine de décembre 2021.

Retrouvez cette campagne sur la chaîne youtube du Don en Confiance !

UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE DANS TOUTE LA FRANCE

Dans le cadre d’un partenariat avec JC Decaux, 1 000 affiches visant à promouvoir le label “Don en Confiance” ont été apposées gracieusement aux quatre coins de la France pendant tout le mois de février 2021.

UNE INTENSIFICATION DE L’ACTIVITÉ SUR LINKEDIN

Le Don en Confiance a multiplié ses publications sur les réseaux sociaux tout au long de l’année, notamment sur LinkedIn. S’agissant de la campagne de fin d’année, l’objectif était de jouer sur l’affectif et la nostalgie en incitant le public à se remémorer des souvenirs et à prendre conscience qu’il est essentiel de suivre les conseils du Don

en Confiance pour préserver sa confiance et son engagement en faveur des causes qui lui tiennent à cœur. Le message : “Si vous souhaitez garder un bon souvenir du don que vous effectuez, il y a des règles simples à respecter afin d’éviter toute déconvenue.” Cette campagne a été vue par près de 40 000 personnes sur les réseaux sociaux et a généré une augmentation du trafic sur la page du site Internet “Comment donner en confiance ?”.

Une campagne de communication sur les résultats de l’édition 2021 de l’Observatoire du Don en Confiance, mêlant vidéos et infographies, a également été organisée en octobre.

DE PLUS EN PLUS D’ABONNÉS À LA NEWSLETTER

Le nombre d’abonnés à la newsletter a fait un bon en 2021, atteignant plus de 1 000 inscrits. Elle s’adresse principalement au secteur associatif, relatant les temps forts et l’actualité du Don en Confiance.

UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE POUR LE PUBLIC

En 2021, la fréquentation du site Internet du Don en Confiance a enregistré une légère augmentation, la page la plus fréquentée étant “Comment donner en confiance ?”.



LE BLOG “Parlons de Don en Confiance”

Depuis sa création en 2020 par Chrystèle Lagnier, “Parlons de Don en Confiance” a fait l’objet de 15 interviews de dirigeant(es) d’organisations labellisées générant des échanges aussi riches que variés. Chacun avec sa singularité et sa bienveillance y fait part de son engagement, des missions conduites par son organisation, de son regard sur l’actualité politique et sociale et évoque ce que la labellisation du Don en Confiance a apporté à sa structure. En 2021, le blog a évolué vers la mise en ligne de nouveaux contenus : des textes forts, relatifs à l’investissement des nombreux bénévoles du Don en Confiance visant à motiver de potentielles personnes intéressées par une activité de bénévolat au sein de la structure. Consulté en moyenne par près de 6 000 personnes par mois, ce blog connaît une progression encourageante et un engouement certain ●

→ Rendez-vous sur parlonsdedonenconfiance.com pour découvrir tous les témoignages

BILAN MÉDIAS



En 2021, le Don en Confiance a maintenu une présence significative dans les médias et plus particulièrement la presse. Avec plus d'une centaine de parutions (tous médias confondus), il tend à s'imposer dans les rédactions comme un incontournable du secteur.

Le secteur de la générosité a été moins présent dans les médias, notamment en raison des restrictions sanitaires sur les événements et de la présence, aujourd'hui sanctuarisée dans les médias, d'informations sur la crise sanitaire et son évolution. Pourtant, le Don en Confiance y a maintenu une présence qualitative et quantitative, notamment grâce aux organisations labellisées qui font référence presque systématiquement au label dans les publications qui les concernent.

Au-delà de ces citations, des médias nationaux référents ont intégré le Don en Confiance dans des sujets de fond sur le secteur et sur l'évolution de la générosité. Par exemple, *Le Nouvel Economiste*, *Femme Actuelle*, *Challenges* et *La Croix* ont chacun dédié un article tiré d'une interview de Nathalie Blum, directrice générale. A noter que l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien* lui a donné la parole dans un article complet et pédagogique sur le rôle essentiel du Don en Confiance, de même que le magazine *Notre Temps* et le site *ô Magazine*.

Déjà ancré dans les médias spécialisés (*Actualités Sociales Hebdomadaires*, *Juris Associations*, etc.), le Don en Confiance est de plus en plus identifié par les quotidiens nationaux comme un interlocuteur fiable et privilégié sur les sujets liés à la générosité.

Pour les journalistes, le Don en Confiance fait en effet figure d'expert impartial. Ainsi, dans une tribune libre publiée dans *Libération*, les auteurs, issus d'un secteur extérieur à celui de la générosité, font référence au Don en Confiance en tant que modèle d'organisme de contrôle. De la même manière, le média *60 millions de consommateurs* a sollicité l'expertise du Don en Confiance dans le cadre de la publication d'un article sur les évolutions des enjeux du secteur de la générosité.





EN RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels à dons, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou faire part de litiges.

Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance ●

LES SUJETS PHARES DE 2021

MAI

Parution du guide "Comment réaliser votre Essentiel ?"

JUIN

Patrick Jozon élu président du Don en Confiance

JUILLET

Amref Health Africa obtient le label "Don en Confiance"

SEPTEMBRE

Collectes de fin d'année : conseils aux donateurs

DÉCEMBRE

14^e édition de l'Observatoire du Don en Confiance



LE COURRIER DES DONATEURS (extraits)

Quelques exemples de messages qui démontrent l'impact du label "Don en Confiance" sur le choix des donateurs.

"Je souhaite faire des dons réguliers pour [association x] mais je veux être certaine que l'argent sera bien utilisé. Est-ce que cette association est sérieuse ? Il y a malheureusement tellement d'arnaques que ça me freine un peu."

Dominique (79)

"Je viens de recevoir une demande de don de [association x] et je ne la trouve pas dans la liste des organisations labellisées. Pouvez-vous m'en dire plus ?"

Véronique (33)

"Est-il possible d'avoir une liste simple des bonnes œuvres sûres et vraiment efficaces ?" **Jean-Claude (13)**

"Comment sait-on si une association qui n'est pas labellisée est fiable ou pas ? Y a-t-il un moyen de savoir si vous les avez auditées et qu'elles n'ont pas eu le label, ou tout simplement qu'elles n'ont pas demandé ?" **Laurent (75)**

"Je viens de découvrir avec intérêt sur Internet votre site que je ne connaissais pas et je suis heureuse de constater que trois des quatre organismes que je soutiens par des dons mensuels depuis plusieurs années ont obtenu votre label "Don en Confiance". Mais je suis à vrai dire étonnée de ne pas y trouver le 4^{ème}, à savoir [association x]. Est-ce à dire que cette association ne fait pas le meilleur usage des dons récoltés ?" **Mireille (75)**

"Je souhaite faire un don à [association x] mais je ne la vois pas sur votre site. Est-ce que cela veut dire qu'elle n'est pas fiable ?"

Tibo (74)

14^{ème} ÉDITION DE L'OBSERVATOIRE DU DON EN CONFIANCE

75% des Français seraient plus susceptibles de faire un don à une association ou à une fondation qui rend compte à ses donateurs.

L'enquête Viavoice pour l'Observatoire du Don en Confiance réalisée en 2021 montre que la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons a renoué avec son niveau d'avant 2020. Toutefois, cette confiance demeure altérable. Le Don en Confiance recommande à toutes les associations et fondations faisant appel aux dons d'utiliser de pédagogie et de clarté dans la communication sur l'utilisation des dons.

UNE CONFIANCE RETROUVÉE

Pour 60% des Français, accorder sa confiance n'est pas chose aisée. Pourtant, ils sont 54% à déclarer faire confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, un niveau plus élevé pour les donateurs réguliers qui sont 74% à leur accorder leur confiance. Cette tendance contraste avec la baisse dans la durée que connaissent d'autres acteurs.

UNE CONFIANCE QUI DEMEURE FRAGILE

Si les Français continuent à faire davantage confiance aux fondations et associations plutôt qu'aux pouvoirs publics sur la majorité des champs d'action, l'écart est cependant moins important cette année : les pouvoirs publics ont notamment gagné 11 points sur l'aide aux personnes malades ou handicapées et 8 points sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Aussi, avec 52% des Français qui déclarent que leur confiance pourrait être remise en question par un manque d'information sur l'utilisation des dons, la confiance dont bénéficient les associations et fondations faisant appel aux dons est loin d'être acquise.



PROTÉGER LA CONFIANCE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Une grande majorité des Français considère qu'il est important que les associations et fondations puissent rendre compte à leurs donateurs de l'utilisation des dons et de la réalisation de leurs projets et actions. Ainsi, ils sont 75% à affirmer qu'ils seraient plus susceptibles de faire un don à une association ou une fondation qui rend compte à ses donateurs. Rendre compte a une portée incitative puisque l'on constate que ce n'est pas le manque d'argent qui explique le fait de ne pas donner (49%) mais le manque de confiance à l'égard de l'utilisation des fonds (62%).





ENTRETIEN AVEC ARNAUD ZEGIERMAN

Directeur associé de l'institut Viavoice

Don en Confiance : Comment une communication transparente participe-t-elle au maintien de la confiance ?

Arnaud Zegierman : Concernant les associations et fondations faisant appel aux dons, les Français témoignent d'un bon niveau de confiance. Il n'y a pas de défiance par principe. Toutefois, les Français demandent des preuves car l'aspect incantatoire ne suffit plus aujourd'hui. L'on entend souvent parler de transparence mais il ne faut jamais oublier les notions de clarté et de pédagogie. Il faut être expert pour comprendre comment les associations et les fondations gèrent leurs fonds. Les donateurs ou le grand public ont besoin d'éléments concrets pour avoir confiance.

Aussi, la société a changé. Par exemple, les entreprises privées ont pris l'habitude d'expliquer leur choix et d'apporter des explications à leurs actions. Il en va de même pour les associations et les fondations : si je donne de l'argent, j'ai conscience que j'ai donné et je veux voir le sens derrière mon geste. C'est quasiment un retour symbolique sur investissement. Nous sommes, en quelque sorte, passés d'une société de l'expérience à une société du sens.

DeC : Pourquoi faire preuve de pédagogie pour améliorer la confiance des Français ?

AZ : Faire preuve de pédagogie, c'est à la fois utiliser un discours de sincérité et de maturité. Il ne faut pas, comme le disait Bourdieu "cacher en montrant", c'est-à-dire que je montre tout mais que personne ne comprend. Il est nécessaire d'expliquer le sens d'une démarche éprouvée et d'évoquer les limites de nos actions, ce que l'on arrive à faire ou pas.

A cet égard, le Don en Confiance a mis en place le guide "*Comment réaliser votre Essentiel ?*" (p.17). Je trouve que cette démarche illustre bien la volonté de prouver, sans simplement livrer des quantités de résultats que personne ne comprendra, et de donner une ligne directrice pour montrer ce que l'on veut faire et ce à quoi l'on arrive ●

Etude réalisée par

VIAVOICE
AGIR POUR UN FUTUR MEILLEUR

Cette étude a été réalisée du 2 au 7 septembre 2021 en ligne auprès d'un échantillon de 2 012 personnes représentatives de la population française de plus de 18 ans. Représentativité par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession de l'interviewé, région et catégorie d'agglomération.

ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE

TRAVAUX ET RÉFLEXIONS AVEC LES ORGANISATIONS LABELLISÉES



GRUPE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte est actif en continu via une *mailing list*. Ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte.

CERCLE DES DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (DAF)

Lancé en 2015, le cercle des DAF s'est réuni trois fois en 2021 afin d'échanger sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques dans une optique de progrès et renforcer les canaux de discussion entre organisations labellisées.

Le groupe a abordé divers sujets tels que les placements financiers, les pratiques en matière de télétravail (les fonctions RH étant exceptionnellement invitées à participer à cette réunion) ou encore les nouveautés du règlement comptable et les évolutions du référentiel déontologique concernant la réalisation de l'Essentiel.

Tout au long de l'année, des bénévoles et permanentes du Don en Confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions ●



Maintenir le lien avec chacune et chacun a été, et demeure toujours, notre souci permanent, tant l'engagement bénévole et la vie associative se nourrissent de rencontres et d'échanges, de temps de convivialité qui stimulent notre vitalité, notre motivation et notre ouverture d'esprit. ”

NATHALIE BLUM

Directrice générale du Don en Confiance

FOCUS : CO-CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE

La réflexion vers un nouveau plan stratégique a été amorcée très tôt, dès 2019, avec une séance de *brainstorming* exceptionnelle du Conseil d'administration.

Les travaux ont repris en 2021 sur la base du bilan du précédent plan stratégique intitulé "Refondation" et de différentes analyses produites par la directrice générale, Nathalie Blum, et son équipe.

Sous l'impulsion de Patrick Jozon élu à la présidence du Don en Confiance en juin 2021, un comité de réflexion stratégique, composé de représentants d'organisations labellisées et de personnalités qualifiées membres du Conseil d'administration, a travaillé pendant plusieurs mois à l'élaboration d'une note de cadrage des travaux validée par le Conseil d'administration en octobre, le fil rouge étant l'implication et l'expression des attentes des différentes parties prenantes du Don en Confiance.

Ces travaux se sont poursuivis jusqu'aux Assemblées générales du 8 décembre 2021 dans la foulée desquelles des ateliers ont permis d'associer tous les bénévoles et toutes les organisations labellisées à la réflexion et de débattre des orientations retenues par le Conseil d'administration en amont.



La prochaine étape sera d'élaborer des propositions d'actions en vue de soumettre le plan stratégique finalisé au vote de l'Assemblée générale 2022 ●

Engager de nouvelles priorités



Renforcer le service au donateur en prenant appui sur le rôle d'expert du Don en Confiance



Répondre aux enjeux sociétaux et aux attentes des donateurs et mécènes



Faire progresser le secteur associatif dans son ensemble

Développer nos fondamentaux



Un label de référence basé sur un référentiel adapté et un dispositif de contrôle toujours en amélioration



Une nouvelle stratégie de marque pour répondre aux défis de la notoriété



Une contribution active et un sentiment d'appartenance fort de la part des membres et des bénévoles

ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES AU DON EN CONFIANCE

Au Don en Confiance, le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées est pris en charge par des bénévoles. Ils mènent tout au long de l'année un travail approfondi et engagé.



FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT, DEUX GARANTIES POUR L'HOMOGÉNÉITÉ DU CONTRÔLE

Les bénévoles du Don en Confiance se forment en participant à une ou plusieurs séances de formation proposées tout au long de l'année. Cela comprend des séances de mise à jour des connaissances mais aussi de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière ou encore la collecte digitale (*pro bono* d'Adfinitas).

Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit quatre fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (p.46), souvent eux-mêmes contrôleurs.

En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées. Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux ou trois sessions de formation initiale sont organisées chaque année à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance.

En 2021 ce sont 13 candidats qui ont suivi ce cursus de formation, ayant tous été nommés ensuite contrôleurs auprès d'une organisation labellisée ou candidate.

UN RECRUTEMENT SÉLECTIF DES BÉNÉVOLES

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, huit demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps.

REJOIGNEZ LES SENTINELLES DE LA CONFIANCE !

DEVENEZ BÉNÉVOLES POUR LE DON EN CONFIANCE
organisme de contrôle - www.donenconfiance.org

DEVENEZ CONTRÔLEUR(E) BÉNÉVOLE AU DON EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance est à la recherche de nouveaux bénévoles dans toute la France pour assurer la fonction de contrôleur d'une (ou deux) organisation(s) labellisée(s) aux côtés de la centaine de bénévoles qui constituent actuellement les équipes.

→ Pour plus d'information sur la mission, rendez-vous sur donenconfiance.org



MARIE MENANT
Responsable des
ressources humaines
bénévoles

DES BÉNÉVOLES, PROFESSIONNELS, IMPLIQUÉS, MOTIVÉS !



Le contexte de l'année 2021 n'a entamé ni l'engagement déterminé des présents, ni l'arrivée de nouveaux bénévoles ; 13 ont rejoint le Don en Confiance au cours de l'année. Leur formation initiale comme leur intégration au sein des organisations dont ils ont pris le contrôle se sont parfaitement déroulées, le plus souvent à distance.

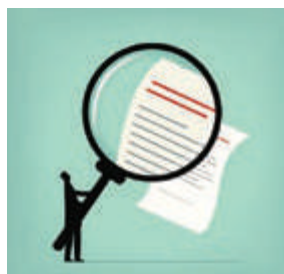
Fin 2021, le Don en Confiance réunit 96 bénévoles dont 66 hommes et 30 femmes. Depuis trois ans, nous nous félicitons de constater qu'un nombre croissant de femmes rejoint les rangs des bénévoles.

Tout au long de l'année, le besoin récurrent de ressources nous a conduits à élargir le périmètre de publication de nos offres de mission. Outre la poursuite du relais de nos annonces par HEC Alumni et sur la plateforme "Tous Bénévoles", nous avons lancé une campagne sur LinkedIn, France Bénévolat, le site gouvernemental JeVeuxAider.gouv et noué un partenariat avec Passerelles & Compétences.

La promesse, certainement, de nouveaux entrants, qui rejoindront leurs pairs pour renforcer la confiance des donateurs. ”

UNE CELLULE JURIDIQUE PAR DES BÉNÉVOLES, POUR LES BÉNÉVOLES

Composée de quatre bénévoles, la cellule juridique, lancée en 2018, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année afin d'élaborer les numéros trimestriels de la "Lettre Actualités juridiques". Riche et très documentée, celle-ci vise à renforcer l'information juridique dont peuvent disposer les bénévoles sur les sujets en relation directe avec le secteur associatif.



DES BÉNÉVOLES INVESTIS

Les 80 contrôleurs du Don en Confiance recensés sur l'année 2021 ont consacré 1 444 journées à leur mission pour le Don en Confiance, soit en moyenne 18 journées pour chacun d'eux.

La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 525 journées de travail en 2021, soit 40 journées en moyenne pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs. Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 510 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 51 journées par personne ●

→ Consulter le trombinoscope p.44-45-46

CHIFFRES-CLEFS DE LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT



Sur **117 bénévoles**
présents au cours de l'année 2021,
2 634 journées de travail,
soit l'équivalent de
12 personnes à temps plein,
une moyenne de
23 journées par bénévole

UN GRAND MERCI À TOUS NOS BÉNÉVOLES !

LES CONTRÔLEURS

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2021



Catherine Amiel



Dominique Anglaret



Thierry Badel



Jean-François Bayet



Dominique Bayle



Bérangère
de Beauhoudrey



Hervé Berhaut



Yves Bersihand



Gérard Bertault



Alice Bertrand



François Beurnier



Eric de Bodard



Frédéric Bompaire



Françoise Bonfante



Jean-Pierre Bornet



Michel Botrel



Philippe Bougon



Michel Briand



Arnaud Brillatz



Thomas Brown



Jean-François
Bureau



Alain Burq



Philippe Caille



Serge Castillon



Gérard Catton



Arnaud Chastel



Jean-Louis
Coudrillier



Michel Crochon



Frantz Degboe



Jeannine
Duclos-Sikorzynski



Brigitte Durand



Jacques Ethevenin



Jean-Paul Franco



Pierre Fréville



Gilles Gantois



Edwige
Gauquelin-Koch



Bruno Gérald



Gilbert Goubert



Olivier Haertig



Thierry Hannecart



Laurent Hervé



Gilles Hervier



Odile Jarry



Philippe Jombart



Michel Kahn



Jean-Michel Kay



Anne Landier-Juglar



Véronique Lapointe



Pierrette Lévêque



Laurent Liot



Ghyslaine Machal



Anne Meniel



Jean Mignot



Patrick Monod



Bernard Mugnier



Marcel Mulot



Jean-Pierre
Outterick-Schneider



Laurent Padoux



Françoise Patrigeon



Jean-Pierre Paumier



Liliane Pavillet



Serge Perineau



Pierre Piquemal



Patrick Polchi



Christian Rabeau



Anne Rey



Bénédicte Rothey



Claire Saint-Félix



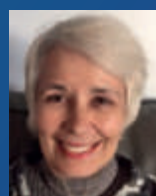
Laurent Sauquet



Sylvie Sauton



Geneviève
Sempère-Briand



Christine Soubriard



Alexandra Tacchini



Marc Telliez



Yves Terrasse



Patrick Vincent

LA COMMISSION D'AGRÈMENT



Geneviève Yavchitz
Présidente



Eric Elghozi
Vice-président



Christiane
Bruère-Dawson



Pascal
Durand-Barthez



Jean-Pierre Dutertre



Sylvaine Falque



Rémy Gavard-Suaire



Danielle Perray



Marie-Claire Plaud

L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CONTRÔLE



Rémi Raclet
Animateur contrôle



Jean-Philippe
Bernard



André Cochard



Corinne Forgues



François Gayral



Jean-Louis Gaugiran



Didier Henriot



Jean-François
Lemoux



Marcel Welfringer

LES EXPERTS BÉNÉVOLES



Jean-Paul Bouquin



Patrice Golles



Marie Menant



Jean-Louis Mignotte

Merci !

PILOTER NOTRE ACTIVITÉ

À PROPOS DE LA GOUVERNANCE DU DON EN CONFIANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance.

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 8 juin 2021 exceptionnellement en visioconférence en raison du contexte sanitaire ne permettant pas les rassemblements. 71 organisations membres (sur 93) et sept personnalités qualifiées (sur sept) étaient présentes ou représentées ; une quarantaine de bénévoles y a également participé. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (p.49).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire se sont tenues le 8 décembre 2021 à Paris, visant à entériner des modifications portant sur les Statuts et le Règlement intérieur concernant : d'une part, le transfert des Statuts vers le Règlement intérieur des dispositions relatives aux modalités de fonctionnement de la Commission d'agrément et du contrôle, d'autre part :

- les modalités de fonctionnement de l'Instance de recours (p.51),
- le changement de la définition du périmètre d'agrément pour les organisations dites "complexes",
- les modalités de contrôle des fondations abritées par une fondation abritante labellisée.

66 organisations membres (sur 94) et sept personnalités qualifiées (sur huit) étaient présentes ou représentées ; une quarantaine de bénévoles y a également participé. Ce temps associatif a donné l'occasion d'une présentation des orientations stratégiques retenues par le Conseil d'administration et d'ateliers dédiés à ce sujet réunissant les bénévoles présents d'une part et les membres présents d'autre part (p.41).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION STATUTAIRE

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : "L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, en principe pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour, contre et abstentions) et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence".

Au 31 décembre 2021, l'association Comité de la Charte du Don en Confiance compte 102 membres : 94 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale.

Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions à responsabilités dans les organisations labellisées, dont le président et le vice-président.

Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément.

Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2021

L'Assemblée générale du 8 juin 2021 a élu comme personnalités qualifiées Emmanuelle Bara, Bertrand Brassens et Patrick Jozon, en remplacement de Jean-Pierre Duprieu, Bruno Keller et Karim Natouri. Du côté des organisations membres, la Croix-Rouge française (représentée par Caroline Cussac) et la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer (représentée par François Dupré) ont été réélues et la Ligue contre le cancer (représentée par Frédérique Jeske) élue.

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Patrick Jozon, personnalité qualifiée (président), Jean-Pierre Jochum, personnalité qualifiée (vice-président), Thierry Robert, Secours populaire français (trésorier), et Marc Dixneuf, AIDES (secrétaire général).

Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2021



De gauche à droite, de haut en bas

Patrick Jozon, président, personnalité qualifiée
Jean-Pierre Jochum, vice-président, personnalité qualifiée
Secours populaire français (Thierry Robert), trésorier
AIDES (Marc Dixneuf), secrétaire général
Emmanuelle Bara, personnalité qualifiée

Jean-Claude Barbier, personnalité qualifiée
Bertrand Brassens, personnalité qualifiée
Croix-Rouge française (Caroline Cussac)
Fondation ARC pour la recherche sur le cancer (François Dupré)
Jean Lassignardie, personnalité qualifiée

Ligue contre le cancer (Frédérique Jeske)
Philippe Peuch-Lestrade, personnalité qualifiée
Ophra Rebiere, personnalité qualifiée
SIF (Karine Bensaadi)
Société de Saint-Vincent-de-Paul (Jean-François Couturier)

PATRICK JOZON ÉLU PRÉSIDENT DU DON EN CONFIANCE

A l'issue de l'Assemblée générale du 8 juin 2021, Patrick Jozon a été élu président du Don en Confiance. Il succède ainsi à Jean-Pierre Duprieu élu président en avril 2016, ayant mené à bien le projet "Refondation" ces cinq dernières années. C'est sur cette base solide que Patrick Jozon a lancé dans la foulée de son élection les travaux d'élaboration du prochain plan stratégique avec toujours l'ambition de garantir la confiance des donateurs envers les organisations faisant appel à la générosité du public.

Patrick Jozon, ancien directeur de la compétitivité pour le groupe Air Liquide, a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle à l'étranger et principalement au Canada. A titre privé, il s'est beaucoup engagé dans les campagnes de collecte Centraide du Grand Montréal dont le montant dépassait chaque année 50 millions de dollars.

A son retour en France, Patrick Jozon a souhaité mettre son expertise et ses compétences au service de l'intérêt général. Sa candidature au poste de président a été retenue pour son intérêt pour la cause et sa compréhension du rôle et du positionnement du Don en Confiance. Derrière son souhait d'engagement associatif, il a la volonté de faire grandir la notoriété du Don en Confiance, un organisme de contrôle pour lui essentiel aux associations et fondations d'intérêt général et à la société dans son ensemble.



RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois avec une durée moyenne de 2h, en visioconférence en raison du contexte sanitaire, à l'exception d'une séance au format hybride dédiée au plan stratégique et une autre sous forme de consultation écrite pour la validation du dossier de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, à l'élaboration du plan stratégique, aux règles de déontologie, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement du secteur associatif, à l'évolution des modalités de contrôle, à la notoriété et à la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 77%, soit en légère hausse par rapport à l'année précédente, avec au minimum 71% des membres présents ou représentés à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, avec le soutien de l'office manager.

LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et en étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Philippe Peuch-Lestrade et composé d'Emmanuelle Bara, Jean-Claude Barbier, Jean-François Couturier, Caroline Cussac, Marc Dixneuf et Jean Lassignardie, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (p.24) et a pour missions d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (p.31) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la déléguée au contrôle, la présidente de la Commission d'agrément, la directrice générale et la déléguée déontologie et relations extérieures en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni neuf fois en 2021, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 48 avis.

Comité de déontologie

Présidé par Thierry Robert et composé de Jean-Claude Barbier, Karine Bensaadi, Bertrand Brassens, François Dupré, Frédérique Jeske et Jean-Pierre Jochum, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail. Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures. Ce comité s'est réuni trois fois en 2021 afin d'examiner les notes de cadrage concernant les nouveaux chantiers déontologiques, ainsi que les propositions du groupe de travail relatives à l'Essentiel (p.17).

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance demeure à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Jochum et composé de François Dupré, Patrick Jozon, Ophra Rebiere et Thierry Robert. Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni six fois en 2021 avec à l'ordre du jour :

- le projet de révision statutaire et du Règlement Intérieur (p.48),
- les propositions de candidatures d'administrateurs au collège des personnalités qualifiées, notamment dans la perspective de remplir la fonction de président du Don en Confiance,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilités.

LES AUTRES ORGANES

L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non renouvellement du label prise par la Commission d'agrément.

Elle est présidée par Alain Girardet, magistrat, et composée d'Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et Thierry Robert, au titre d'administrateur représentant les organisations membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2021.

Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, de la présidente de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, des deux déléguées, de la responsable communication, de la responsable des ressources humaines bénévoles, avec la participation de la chargée de mission.

Il se réunit une fois par mois, alternativement en formats plénier et opérationnel, et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux.



CHRISTINE BERLINCOURT
Assistante de la direction générale et du président

Christine Berlincourt a quitté le Don en Confiance en mars 2021, après 22 ans passés au sein de l'association.

L'ÉQUIPE PERMANENTE DU DON EN CONFIANCE

- **Marion Abel** a rejoint l'équipe en février 2021 en tant que responsable communication. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence avec un Master spécialisé en management et gouvernance des entreprises, Marion a déployé ses compétences en communication au sein de plusieurs structures aussi bien dans le secteur privé lucratif que dans le secteur associatif.
- **Elisabeth Ferreira** a rejoint l'équipe en avril 2021 en tant qu'office manager. Après différentes expériences, Elisabeth a œuvré pendant sept ans au sein de la Ligue de l'Enseignement où elle a occupé ces dernières années le poste de responsable chargée des marchés publics ●



Marion Abel
Responsable communication

Jade Loucif
Chargée de mission

Nadia Bensalem
Assistante contrôle et agrément

Nathalie Blum
Directrice générale

Elisabeth Ferreira
Office Manager

Mathilde Cuchet-Chosseler
Déléguée déontologie et relations extérieures

Christelle Ayglon
Déléguée au contrôle (jusqu'en décembre)

MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SYNTHÈSE DES COMPTES 2021

LE MOT DU TRÉSORIER



THIERRY ROBERT
*Directeur général
du Secours populaire
français*



Pour la deuxième année consécutive, nous avons vécu dans un contexte de crise sanitaire. Nous avons donc tous poursuivi notre activité en tenant compte des évolutions de cette crise et des mesures prises en conséquence. La petite équipe permanente du Don en Confiance y a fait face avec professionnalisme et les contrôleurs, tous bénévoles, ont pu remplir leur mission. À noter que les heures de bénévolat restent à un niveau toujours important, valorisées à hauteur de 1,7 millions d'euros, soit deux fois le montant de l'exercice financier.

Dans ce contexte, l'audience du Don en Confiance reste d'un bon niveau. Pour preuve, le maintien à isopérimètre du nombre d'organisations labellisées, la fidélité des soutiens privés et institutionnels, offrant un résultat positif à l'exercice 2021. Ce résultat est aussi le fruit d'un suivi rigoureux des charges, travail que nous devons à la direction générale.

Tout ceci renforce le modèle économique spécifique au Don en Confiance, unique dans le domaine du contrôle auprès des organisations faisant appel à la générosité du public. ”

NOTRE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le modèle socio-économique du Don en Confiance repose sur le bénévolat de personnes hautement qualifiées, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants tous secteurs confondus. Elles prennent en charge la majeure partie de l'activité de labellisation et de contrôle continu.

Avec 2634 journées passées par les 117 bénévoles ayant œuvré en 2021, soit 12 équivalents temps plein, la valorisation du bénévolat représente près de deux fois les ressources financières, ce qui garantit l'indépendance du processus de labellisation.

Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient *de facto* membre du Don en Confiance. Ainsi, l'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations membres.

En 2021, elles représentent 80% des ressources financières, sachant qu'elles sont calculées en fonction du montant des fonds privés recueillis provenant de la générosité du public, et non de la complexité de l'organisation, ni du temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, *via* la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, traduit l'importance de la mission que mène le Don en Confiance pour l'intérêt collectif, et, avec la subvention perçue chaque année au titre de la formation des bénévoles, les subventions publiques représentent 8% des ressources financières de l'association.

Les aides des grands partenaires privés atteignent 5% des ressources, avec le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et celui du Crédit Mutuel dans le cadre d'un engagement triennal renouvelé en 2021.

NOS MISSIONS

Les 117 bénévoles et les 7 permanentes conjuguent leurs efforts pour couvrir le champ de la mission du Don en Confiance avec, outre la labellisation et le contrôle continu, l'élaboration de la déontologie et la promotion des bonnes pratiques auprès du secteur, les actions de promotion du label et les études sur les attentes du public et des donateurs dans le cadre de l'Observatoire du Don en Confiance.

LES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2021 DANS LES COMPTES

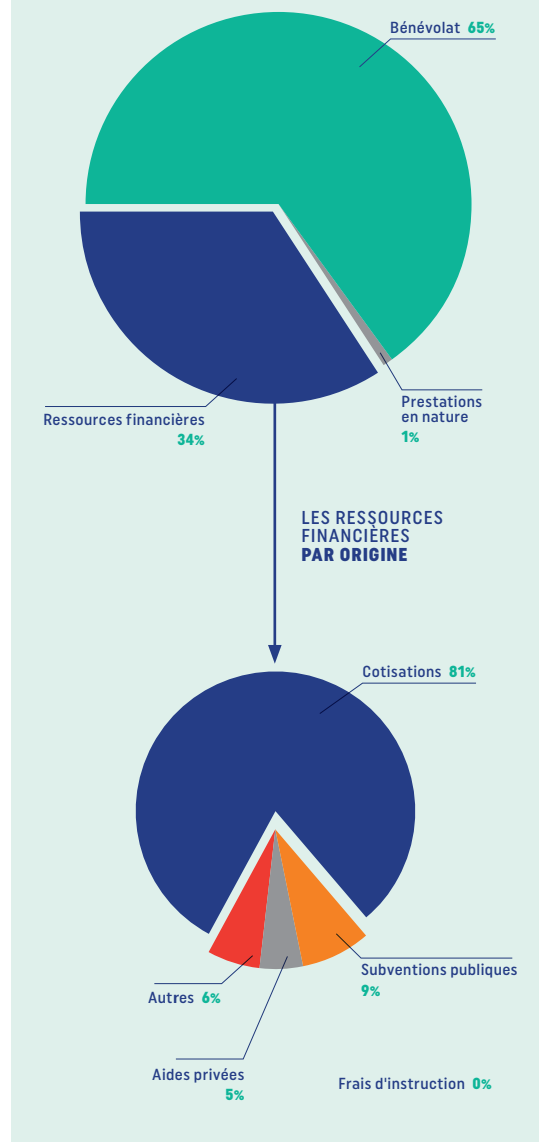
L'année 2021 a été marquée par des mouvements de personnel importants dans le cadre d'une petite équipe, impactant à la fois les charges de personnel et les frais de recrutement, de même que par un contexte sanitaire fluctuant réduisant les événements de vie associative budgétés. Dans ce contexte, l'activité s'est maintenue à un niveau soutenu. Le modèle économique a été conforté par le renouvellement de la convention de trois ans avec le Crédit Mutuel. Enfin, l'avancée des discussions avec l'Uniopss concernant les charges locatives a permis de réduire les provisions de 31K€.

- La réduction ou la modification des événements de la vie associative avec une activité toujours soutenue
- La mise en place du télétravail sur un mode récurrent
- Le renouvellement de la convention de trois ans avec le Crédit Mutuel
- La labellisation d'une nouvelle organisation et un départ d'organisation n'impactant pas les comptes en 2021
- Le démarrage d'une nouvelle instruction pour l'obtention du label
- Une hausse des charges de personnel et des frais de recrutement avec des mouvements de personnel, des évolutions de poste, l'impact annuel du recrutement de la chargée de mission en 2020 et l'impact d'une fin de CDD
- La régularisation de charges locatives des années antérieures en produits exceptionnels
- Un excédent de 44K€

Les prestations en nature représentent le passage gratuit de spots sur France TV.

La valorisation du bénévolat est pratiquement au même niveau que l'année précédente, avec une légère adaptation de l'organisation aux nouveaux modes de fonctionnement et des bénévoles consacrant cette année encore en moyenne 23 jours aux missions du Don en Confiance.

NOS RESSOURCES



LA POLITIQUE DE RÉSERVE

La politique de réserve du Don en Confiance doit lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement en préservant son indépendance, avec la capacité de poursuivre son activité dans le cas d'une diminution conjoncturelle du nombre de cotisations.

Pour répondre à cet objectif, les réserves doivent permettre de faire face à six à neuf mois de fonctionnement et ne doivent pas dépasser un an de budget.

Au 31 décembre 2021, le Don en Confiance dispose de fonds associatifs qui s'élèvent à 578 232€, ce qui représente 67% des dépenses 2021 ou environ huit mois d'exploitation.

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2021

| CHARGES (€) | 2021 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Achats | 11 675 | 10 991 |
| Services extérieurs | 123 151 | 116 124 |
| Autres services extérieurs | 124 308 | 159 921 |
| Impôts et taxes | 25 044 | 23 279 |
| Charges de personnel | 561 567 | 515 966 |
| Autres charges de gestion | 215 | 6 |
| Charges financières | | |
| Charges exceptionnelles | 8 562 | 0 |
| Dotation aux amortissements et aux provisions | 4 624 | 14 771 |
| TOTAL DES CHARGES | 859 146 | 841 058 |
| Excédent | 43 695 | 12 755 |

| PRODUITS (€) | 2021 | 2020 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Cotisations | 723 171 | 708 211 |
| Frais d'instruction | 2 000 | 2 000 |
| Subventions publiques | 75 600 | 76 300 |
| Aides privées | 45 000 | 50 000 |
| Autres produits | 6 | 330 |
| Produits financiers | 3 136 | 3 140 |
| Produits exceptionnels | 36 903 | 10 428 |
| Reprise sur provisions et autres | 17 025 | 3 404 |
| TOTAL DES PRODUITS | 902 842 | 853 813 |
| Déficit | - | - |

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

| | | |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Bénévolat | 1 726 462 | 1 786 245 |
| Prestations en nature | 14 930 | 114 198 |
| TOTAL | 1 741 392 | 1 900 444 |

| | | |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Bénévolat | 1 726 462 | 1 786 245 |
| Prestations en nature | 14 930 | 114 198 |
| TOTAL | 1 741 392 | 1 900 444 |

LE BILAN SIMPLIFIÉ 2021

| ACTIF (€) | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs immobilisés | 8 580 | 12 129 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles et financières | 8 580 | 12 129 |
| Actif circulant | 859 766 | 888 870 |
| TOTAL ACTIF | 868 346 | 901 000 |

| PASSIF (€) | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Fonds associatifs | 578 232 | 534 536 |
| Fonds dédiés | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 56 110 | 73 135 |
| Dettes | 234 005 | 293 328 |
| TOTAL PASSIF | 868 346 | 901 000 |

Les comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes ●

CLAIR PÉDAGOGIQUE SYNTHÉTIQUE



Préservez la confiance,
allez à l'*Essentiel* !

→ Disponible sur [donenconfiance.org](https://www.donenconfiance.org)



15-17 rue Albert, 75013 PARIS
01 53 36 35 02/03
contact@donenconfiance.org

www.donenconfiance.org



LES GRANDS PARTENAIRES DU DON EN CONFIANCE

